

POLITIQUE ■ Un appel à candidatures pour jeter, cet été, barques, bateaux électriques ou pédalos... sur le canal

La navigation de loisirs, mais avec qui ?

La Ville et la Métropole lancent, avec le conseil départemental, un appel à projets commun. Il s'agit de trouver l'association ou la société la mieux placée pour proposer, cet été, une activité de navigation de loisirs entre Orléans et Combleux.

David Creff

david.creff@centrefrance.com

La mairie d'Orléans, la Métropole et le Département du Loiret lancent un appel à candidatures conjoint pour le développement de la navigation de loisirs sur le canal, entre la capitainerie orléanaise et les écluses de Combleux, cinq kilomètres, en gros, plus à l'est. « L'idée, explique Martine Grivot, en charge du dossier, est de créer des animations dessus l'été », à destination des Orléanais et des touristes. L'ex-élue, aujourd'hui collaboratrice bénévole auprès de la mairie (vie des quais, marine de Loire...) développe : « Une seule société ou association sera retenue cette année dans le cadre de ce projet, on attend les propositions. »

Du déjà-vu, l'été dernier

Le champ des possibles est vaste, entre arrivée de barques, bateaux électriques, petites embarcations de Loire, voire de pédalos..., à la location. Leur port d'attache sera situé, dans un premier temps, au niveau de la capitainerie orléanaise, quai du Fort-Allaume. Le lauréat de l'appel à projets devra s'acquitter



AXEL LEGRAND. L'été dernier, le marinier et patron de la société Balades et découvertes en bateau sur la Loire avait été à l'origine des barques et bateaux électriques sur les eaux orléanaises du canal. PHOTO DAVID CREFF

ter d'une redevance d'occupation du domaine public de 30 euros par mois. Symbolique. En échange de quoi, il pourra notamment se raccorder à l'électricité ou profiter du chalet mis à sa disposition, dans le périmètre de la guinguette Le Boui-Boui.

On a envie de dire que l'aboutissement de l'appel à candidatures, une obligation légale, ne sera pas loin de passer inaperçu cet été : l'an dernier, déjà, une société avait lancé là des barques sur le canal, au départ du port d'Orléans. Ce que reconnaît

Martine Grivot : « L'été dernier, il s'agissait en fait d'un test. C'est effectivement Axel Legrand (marinier et patron de la petite société Balades et découvertes en bateau sur la Loire) qui en avait eu l'idée, après le premier confinement. Il inspire aujourd'hui notre souhait d'aller encore plus loin. »

Le spectre du canal à sec

À l'avenir, dans l'idéal, plusieurs entreprises ou associations pourraient, à la belle saison, entre mai et septembre, se partager l'activité commerciale

naissante sur cette partie du canal, si celle-ci venait à réellement se développer. En attendant, une seule la fera vivre cet été. Celle d'Axel Legrand ? « On va postuler, évidemment, mais je n'en dis pas plus, je n'ai pas trop envie qu'on me pique mes idées... » Il précise seulement : « Ce n'est pas simple de faire acte de candidature, il faut se rappeler que, l'été dernier, en juillet, il n'y avait plus d'eau du tout dans le canal, au niveau d'Orléans. »

Dans ce cas de figure ultime, poursuit Martine Grivot. « Les

embarcations seraient alors transférées à Combleux, où il y a en général toujours de l'eau. » Comme avait d'ailleurs été obligé de le faire Axel Legrand, l'an dernier.

Précisons que le charmant village pourrait, les étés suivants, lui aussi accueillir ses propres animations sur l'eau (en plus de celles existant déjà dans la partie orléanaise du canal). L'appel à candidatures le stipule bien. Il dit aussi que « tous les autres aménagements (bornes électriques, billetterie...) seront à la charge du candidat retenu ».

L'été dernier, faute de borne, les bateaux électriques avaient échoué à Combleux

Autrement dit, pour lancer ses bateaux électriques sur les eaux combleusiennes, leur propriétaire devra mettre la main à la poche. Et financer, lui-même, la borne de recharge électrique qui n'existe pas là-bas, sur le domaine public.

Pour mémoire, l'été dernier, c'est ce qui avait contraint Axel Legrand, qui avait emmené ses bateaux électriques à Combleux, quand il n'y avait plus d'eau à Orléans, à finalement devoir renoncer. Pas de borne de recharge. Sa petite flotte avait alors rejoint, jusqu'à la fin de la saison, le joli canal de Briare, arrosant Montargis. Un vrai gain pour le Gâtinais, une perte sèche en termes de loisirs pour la métropole. ■